

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/C.5/36/104  
11 décembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 100 et 32 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Incidences administratives et financières des projets de  
résolution publiés sous les cotes A/36/L.34, A/36/L.35,  
A/36/L.36, A/36/L.37, A/36/L.38, A/36/L.39, A/36/L.40,  
A/36/L.41, A/36/L.42, A/36/L.43, A/36/L.44, A/36/L.45,  
A/36/L.46 et A/36/L.47

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du  
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Les incidences administratives et financières de certains paragraphes des projets de résolution indiqués ci-dessus seront examinées dans le contexte des ressources demandées au titre du projet de résolution A/36/L.47 en liaison avec le programme de travail du Comité spécial, à savoir :

Paragraphes

A/36/L.36	6
A/36/L.37	12 a), c), d)
A/36/L.38	9 a), b), c)
A/36/L.39	5, 6 b)
A/36/L.40	4, 5
A/36/L.43	4
A/36/L.45	5, 6, 11
A/36/L.46	3

A. Situation en Afrique du Sud (A/36/L.34) : 220 000 dollars

2. Aux termes des paragraphes 17 et 18 du projet de résolution, l'Assemblée générale :

a) Demanderait instamment au Programme des Nations Unies pour le développement et à d'autres organismes des Nations Unies d'élargir l'assistance qu'ils fournissent au peuple opprimé d'Afrique du Sud et aux mouvements de libération sud-africains reconnus par l'Organisation de l'unité africaine, c'est-à-dire l'African National Congress of South Africa et le Pan Africanist Congress of Azania, en consultation avec le Comité spécial contre l'apartheid.

b) Déciderait de continuer à autoriser l'ouverture au budget de l'Organisation des Nations Unies des crédits nécessaires pour permettre à ces mouvements de libération d'avoir des bureaux à New York afin de participer effectivement aux délibérations du Comité spécial et des autres organes appropriés.

3. Les incidences financières de la demande formulée au paragraphe 18 du projet de résolution s'élèveraient à 220 000 dollars, ce montant se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
Loyer	59 000
Entretien des locaux	39 100
Téléphone	29 300
Eclairage, chauffage, énergie et eau	7 300
Matériel de bureau	10 200
Service des agences de presse	7 700
Papier et petits articles de bureau	7 300
Abonnements à des journaux et magazines et achat de livres (à des fins d'information)	20 600
Imprimerie	29 300
Frais d'affranchissement	<u>10 200</u>
Total	<u><u>220 000</u></u>

B. Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud (A/36/L.35) : 167 200 dollars

4. Aux termes des paragraphes 3 et 6 du projet de résolution, l'Assemblée générale :

a) Approuverait le programme de l'Année internationale recommandé par le Comité spécial contre l'apartheid dans son rapport spécial (par. 3) 1/;

1/ A/36/22/Add.2.

b) Prierait le Secrétaire général d'encourager la célébration la plus large possible de l'Année internationale et de fournir toute l'assistance nécessaire au Comité spécial dans l'exercice de ses responsabilités (par. 6).

5. Dans le cadre du programme, on a l'intention de :

a) Publier un tract;

b) Produire une pochette de documentation à l'intention des médias;

c) Réviser la brochure établie au printemps de 1981 à l'occasion de la Conférence de Paris sur des sanctions.

d) Réimprimer des extraits de journaux présentés à la Conférence sur des sanctions.

e) Mettre à jour et rééditer la brochure Nations Unies : activités contre l'apartheid à l'intention des enseignants, des établissements d'enseignement et des étudiants;

f) Publier un jeu de documents pédagogiques;

g) Elaborer un guide des mesures à prendre contre l'Afrique du Sud à l'intention des organisations non gouvernementales;

h) Faire en sorte que les centres d'information proches rendent compte des séminaires et conférences tenus hors du Siège à l'occasion de l'Année;

i) Produire un message télévisé de 60 secondes sur les manifestations marquantes de l'Année

j) Mettre à la disposition de petites stations de télévision indépendantes des enregistrements vidéo rendant compte des réunions et conférences de presse sur l'Afrique du Sud;

k) Organiser des expositions fixes et mobiles dans les centres d'information des Nations Unies pour faire connaître les activités de l'Année;

l) Tenir pendant toute la journée du 25 mars 1982 une réunion consacrée à la question de la défense des sanctions contre l'Afrique du Sud à l'occasion de la Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale;

m) Accorder des bourses à des journalistes pour leur permettre d'assister à des conférences régionales en Amérique latine et en Asie et d'en rendre compte.

/...

6. Le coût de ces activités est évalué à 147 200 dollars, dont 47 200 dollars devraient être couverts par les ressources disponibles au titre du chapitre 27 ce qui laisse un solde de 100 000 dollars pour lequel une ouverture de crédit est demandée.

7. Le programme du Comité spécial à l'occasion de l'Année internationale comprendra :

a) Des missions du Comité spécial (54 800 dollars). Il y aurait cinq missions spéciales, dont trois missions pour des consultations à un niveau élevé avec de hauts fonctionnaires gouvernementaux et des représentants d'organisations non gouvernementales européennes. Lors de ces missions, le Président serait accompagné d'un haut fonctionnaire du Secrétariat et d'un secrétaire :

- i) Mission en Belgique et en France (4 700 dollars);
- ii) Mission au Royaume-Uni (à l'occasion de la participation à la Conférence du Mouvement anti-apartheid britannique);
- iii) Mission dans des pays nordiques (5 500 dollars);
- iv) Mission en Amérique latine (Brésil, Venezuela, Guyane, Mexique et Pérou). Cette mission comprendrait une délégation de cinq membres du Comité spécial et trois fonctionnaires du Secrétariat (20 100 dollars).
- v) Mission en Asie et au Moyen-Orient (Indonésie, Malaisie et Philippines, 10 jours en mai) : la délégation du Comité spécial comprendrait cinq membres et serait accompagnée de deux fonctionnaires du Secrétariat (24 500 dollars);

b) Remise de prix (12 400 dollars). A l'occasion de l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, le Comité spécial a l'intention de remettre un maximum de six prix à des personnalités publiques de premier plan favorisant la lutte contre l'apartheid. Les frais de voyage des lauréats s'élèveraient à 12 400 dollars.

C. Conférence internationale de syndicats sur des sanctions contre l'Afrique du Sud (A/36/L.41) : 75 800 dollars

8. Aux termes des paragraphes 1 et 2 du projet de résolution, l'Assemblée générale :

a) Inviterait et autoriserait le Comité spécial contre l'apartheid à prendre toutes les mesures nécessaires, en coopération avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation de l'unité syndicale africaine, pour organiser en 1982 une conférence internationale de syndicats sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, en vue d'élaborer un programme d'action pour l'application de sanctions contre l'apartheid;

/...

b) Prierait le Secrétaire général de fournir au Comité spécial toute l'aide voulue pour organiser la conférence.

9. L'intention du Comité spécial et des organisations visées ci-dessus est d'organiser en Europe occidentale une conférence internationale de syndicats le plus tôt possible en 1982 et d'inviter à cette conférence les fédérations syndicalistes internationales et nationales, les mouvements de libération sud-africains reconnus par l'OUA, ainsi qu'un certain nombre d'autres organisations et des invités spéciaux.

10. La conférence durerait trois jours et ne tiendrait que des séances plénières pour lesquelles l'interprétation serait assurée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Aucun service de conférence ne serait nécessaire pour la préparation de la documentation établie avant la session qui comprendrait des documents et publications en nombre suffisant présentés par les organisations sous les auspices desquelles se tiendrait la conférence ainsi que d'autres organisations. La documentation de session comporterait environ 20 pages et serait publiée uniquement en anglais et en français. Le rapport qui serait établi après la session serait publié dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies et ne comprendrait pas plus de 20 pages.

11. Les dispositions définitives pour la conférence seraient décidées lors d'une réunion d'un comité préparatoire réunissant les organisations sous les auspices desquelles celle-ci serait organisée et du groupe des travailleurs du Conseil d'administration de l'OIT qui aurait lieu pendant la session du Conseil d'administration de l'OIT à Genève en février 1982. Il serait sans doute alors décidé d'engager localement tout le personnel devant assurer les services de conférence. Une salle de conférences avec les installations d'interprétation et autres installations nécessaires devrait être fournie gratuitement.

12. Bon nombre des détails en ce qui concerne l'organisation de la conférence n'étant pas encore fixés, le Secrétaire général a l'intention dans la mesure du possible de ne pas excéder les ressources disponibles au titre du chapitre 3 du projet de budget-programme. S'il apparaît à l'issue des réunions de planification visées ci-dessus que les services de conférence doivent être assurés par l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a l'intention de saisir le Comité des conférences de la question, afin qu'il apporte la modification voulue au calendrier des conférences pour 1982, et, au besoin, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

13. Les ressources nécessaires pour couvrir les frais de voyage et de subsistance des participants aux réunions préparatoires et à la conférence, et les frais généraux de fonctionnement sont indiquées ci-après :

/...

	<u>Dollars</u>
7 représentants du Comité spécial	9 200
1 représentant du Conseil pour la Namibie	1 300
24 invités	50 900
7 fonctionnaires	9 400
Frais généraux de fonctionnement	<u>5 000</u>
Total	<u><u>75 800</u></u>

D. Boycottage de l'Afrique du Sud dans les domaines universitaire, culturel et sportif (A/36/L.42) : 57 700 dollars

14. Aux termes du paragraphe 4 du projet de résolution, l'Assemblée générale approuverait la proposition du Comité spécial tendant à organiser des conférences et des expositions nationales et internationales destinées à encourager des personnalités universitaires, culturelles et sportives à intervenir contre l'apartheid. Le Comité spécial prévoit de participer à l'organisation, en coopération avec le Conseil suprême des sports en Afrique, d'une conférence internationale sur des sanctions contre l'apartheid dans les sports et cela, notamment, en versant une subvention prélevée sur le crédit relatif à des projets spéciaux mentionné plus loin au paragraphe 29. Le Comité spécial se propose de se faire représenter à la conférence, qui durera trois jours, par une délégation composée de quatre membres du Comité et de deux fonctionnaires du Secrétariat. Les dépenses à prévoir à ce titre pour les frais de voyage et de subsistance sont estimées à 15 600 dollars.

15. Le Comité spécial se propose également de participer à l'organisation d'une exposition internationale d'art contre l'apartheid à Paris. Les dépenses à prévoir au titre de la participation du Comité spécial aux frais relatifs à l'organisation de cette exposition se chiffrent à environ 50 000 dollars, qui seraient prélevés sur le crédit relatif à des projets spéciaux mentionné plus loin au paragraphe 29. Le Comité spécial envisage d'envoyer une délégation à l'inauguration de l'exposition. Cette délégation séjournerait à Paris pendant trois jours; elle serait composée de quatre membres du Comité spécial et serait accompagnée par deux fonctionnaires du Secrétariat. Les dépenses à prévoir dans ce cas au titre des frais de voyage et de subsistance se chiffrent à 7 700 dollars.

16. Aux termes du paragraphe 6 du projet de résolution, l'Assemblée générale autoriserait le Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports à poursuivre ses consultations avec des représentants des gouvernements et des organisations concernées et des experts en matière d'apartheid dans les sports.

17. Le Comité spécial aurait besoin des services d'un consultant pendant trois mois pour l'aider à réviser et achever la convention internationale contre l'apartheid dans les sports; les dépenses à ce titre sont estimées à 11 000 dollars, dont un montant de 2 300 dollars pour les frais de voyage.

18. En ce qui concerne les consultations avec des représentants des organisations concernées et des experts en matière d'apartheid dans les sports, on prévoit que quatre membres du Comité spécial, accompagnés de deux fonctionnaires, effectueront trois déplacements, un pour participer à la conférence internationale sur des sanctions contre l'apartheid dans les sports, un pour se rendre en Europe et un pour se rendre en Afrique, chaque déplacement devant durer en moyenne quatre jours. Dans l'hypothèse où certaines de ces missions pourraient être combinées, les dépenses à prévoir à ce titre se chiffrent à 23 400 dollars.

E. Femmes et enfants vivant sous le régime d'apartheid (A/36/L.44) :  
 111 000 dollars

19. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution, l'Assemblée générale encouragerait le Comité spécial contre l'apartheid à intensifier ses activités en faveur des femmes et des enfants opprimés par l'apartheid, et l'autoriserait à organiser des conférences, des séminaires et des missions à cette fin. Comme suite à cette demande, le Comité spécial se propose d'organiser, en coopération avec le Comité international de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie, une conférence internationale sur les femmes et l'apartheid à Bruxelles (en mai 1982). L'organisation de cette conférence nécessitera une réunion préparatoire de deux jours, que tiendront le Comité spécial et le Comité international au début de 1982 à Bruxelles.

20. Les dépenses au titre de la participation du Comité spécial aux frais relatifs à la conférence elle-même seraient financées à l'aide du crédit proposé pour l'exécution de projets spéciaux (voir plus loin, par. 29). En revanche, les dépenses relatives aux frais de voyage nécessiteraient l'ouverture de crédits au budget ordinaire directement; ces dépenses s'établissent comme suit :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
a) Réunion préparatoire :			
Comité spécial (2 représentants)	3 700		
Comité international (10)	13 400		
Mouvements de libération (3)	4 000		
Secrétariat de l'ONU (2)	<u>2 600</u>	23 700	
b) Conférence :			
Comité spécial (5)	6 700		
Comité international (10)	13 000		
Mouvements de libération (5)	6 600		
Invités spéciaux (10)	13 200		
Secrétariat de l'ONU (4)	<u>5 600</u>	<u>45 100</u>	
Total		<u>68 800</u>	/...

21. En outre, le Comité spécial se propose d'envoyer une mission dans les Etats de première ligne, notamment en Angola, en Zambie, en Tanzanie, au Botswana, au Swaziland et au Lesotho, pour qu'elle y procède à des consultations avec les gouvernements et les mouvements de libération au sujet de projets d'assistance en faveur des femmes et des enfants réfugiés d'Afrique du Sud. Le rapport de la mission sera présenté à la conférence sur les femmes vivant sous le régime d'apartheid, à Bruxelles. La mission durerait 12 jours, se composerait de deux représentants du Comité spécial, d'un représentant du Comité international de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie et de deux fonctionnaires du Secrétariat, et coûterait 17 400 dollars.

22. Conformément au paragraphe 5 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'assurer une étroite coopération entre le Centre contre l'apartheid et le Centre des affaires sociales et humanitaires, ainsi que le Département de l'information, en vue de faire connaître le mieux possible au public le sort des femmes et des enfants vivant sous le régime d'apartheid et la lutte qu'ils mènent pour la libération nationale.

23. Les publications parues en 1981 et intitulées Les souffrances des femmes noires en Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid et Les femmes noires opprimées sous le régime d'apartheid en Afrique du Sud seront réimprimées; les dépenses à ce titre sont estimées à 24 800 dollars.

F. Information et action du public contre l'apartheid et rôle des organes d'information dans la lutte contre l'apartheid (A/36/L.45) : 14 200 dollars

24. Aux termes du paragraphe 3 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de prendre des mesures pour assurer la plus large diffusion possible de la Déclaration du Séminaire international sur la publicité et le rôle que peuvent jouer les organes d'information pour mobiliser l'opinion internationale contre l'apartheid, réuni à Berlin (République démocratique allemande) du 31 août au 2 septembre 1981.

25. Pour donner suite à cette demande, il est prévu de faire paraître un prospectus qui mettra en lumière les points saillants de la Déclaration de Berlin et dont la production coûtera 9 200 dollars. En outre, la note d'information contenant le texte intégral de la Déclaration de Berlin produite par le Centre contre l'apartheid sera largement diffusée par les soins des centres d'information des Nations Unies.

26. Aux termes du paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale approuverait les recommandations du Comité spécial figurant au paragraphe 401 de son rapport et l'autoriserait à lancer un service de reportage sur l'apartheid. Le service de reportage en question nécessiterait un

/...



crédit de 5 000 dollars pour le Centre contre l'apartheid, qui en aura besoin pour prendre des arrangements contractuels avec les rédacteurs auxquels serait confié ce travail. Le reste des recommandations mentionnées, préconisant une augmentation substantielle des crédits budgétaires pour les publications sur l'apartheid, a été examiné dans les paragraphes du document dans lequel des crédits ont été demandés expressément.

G. Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid (A/36/L.47) :  
642 000 dollars

27. Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution, l'Assemblée générale réaffirmerait le mandat du Comité spécial contre l'apartheid concernant la promotion de la campagne internationale contre l'apartheid conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et approuverait le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, en particulier les recommandations du Comité spécial sur son programme de travail qui figurent aux paragraphes 409 à 415 de son rapport 2/.

28. Pour s'acquitter de son mandat, et conformément à diverses recommandations figurant aux paragraphes 251 à 415 de son rapport, le Comité spécial, outre les activités visées dans les paragraphes précédents du présent document, a l'intention de se faire représenter à plusieurs des activités qui sont énumérées ci-après, d'y participer, de les parrainer ou de les organiser; les dépenses correspondantes sont également indiquées :

	<u>Dollars</u>
a) Conférences :	
Conférence internationale de solidarité avec les peuples de l'Afrique australe (Montréal, 3 jours en mai, un représentant)	500
Conférence de l'Internationale socialiste (un Etat de première ligne, 4 jours, 2 représentants et 2 fonctionnaires)	11 600
Conférence du British Anti-Apartheid Movement (Londres, 5 jours en mars, 5 représentants et 3 fonctionnaires)	11 200
Conférence régionale en Asie (Manille, 3 jours en mai, 5 représentants et 5 fonctionnaires)	<u>23 900</u>
Total a)	<u>47 200</u>

---

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 22 (A/36/22 et Corr.1).

	<u>Dollars</u>
b) Séminaires, auditions et autres réunions :	
Séminaire international sur la résistance contre l'occupation, l'oppression et l'apartheid en Afrique du Sud (Paris, 5 jours en mars-avril, 5 représentants, 21 experts et 4 fonctionnaires)	75 700
Auditions consacrées à divers aspects des sanctions contre l'Afrique du Sud (New York, 4 jours, 10 invités)	23 100
Réunion d'organisations non gouvernementales britanniques consacrée aux sanctions contre l'Afrique du Sud (Londres, un jour, un représentant)	<u>800</u>
Total b)	<u>99 600</u>
c) Réunions d'organes de l'Organisation des Nations Unies et d'institutions spécialisées :	
Groupe spécial d'experts de l'Afrique australe de la Commission des droits de l'homme (Londres, 3 jours en juillet, un représentant et un fonctionnaire)	2 200
Commission des droits de l'homme (Genève, 6 jours en janvier, février et mars, un représentant, un fonctionnaire)	3 000
Célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (Genève, 2 jours en mars, un représentant)	1 300
Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail (Genève, 5 jours en juin, un représentant)	<u>1 700</u>
Total c)	<u>8 200</u>

	<u>Dollars</u>
d) Réunions de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés :	
Comité de libération de l'OUA (un pays africain, 7 jours en janvier-février, un représentant)	2 200
Conseil des ministres de l'OUA (un pays africain, 4 jours en février, un représentant)	2 000
Conseil des ministres de l'OUA et Conférence au sommet (Tripoli, 4 jours en juin, un représentant et un fonctionnaire)	3 400
Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés (Bagdad, 3 jours en septembre, un représentant et un fonctionnaire)	<u>4 800</u>
Total d)	<u><u>12 400</u></u>
e) Missions de consultations :	
Mission au Ghana (3 jours en mars, 5 représentants, 3 fonctionnaires)	20 600
Mission dans des pays exportateurs de pétrole (5 jours, un représentant, 2 fonctionnaires)	10 700
Mission auprès du Conseil économique et social (Genève, 4 jours, un représentant, un fonctionnaire)	<u>2 800</u>
Total e)	<u><u>34 100</u></u>
f) Journées internationales et autres manifestations :	
Célébration du 53ème anniversaire de la naissance de Martin Luther King et inauguration du Freedom Hall Complex à Atlanta (4 jours, 4 représentants et 3 fonctionnaires)	5 900
Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (New York, 5 jours, 12 invités)	19 100
Journée de Soweto (New York, 2 jours, 2 invités)	4 900

/...

	<u>Dollars</u>
Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud (New York, 2 jours, 5 invités)	11 100
Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud (New York, 2 à 5 jours, 6 invités)	<u>13 200</u>
Total f)	<u>54 200</u>
Total général a) à f)	<u>255 700</u>

29. Aux termes du paragraphe 3 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait d'ouvrir, au profit du Comité spécial, pour 1982, un crédit spécial d'un montant de 300 000 dollars, imputé sur le budget de l'Organisation des Nations Unies, pour financer des projets spéciaux dont déciderait le Comité en vue de promouvoir la campagne internationale contre l'apartheid, en particulier :

a) L'organisation et le parrainage de conférences et séminaires nationaux et internationaux contre l'apartheid, ainsi que l'octroi d'une aide financière à ces manifestations;

b) L'octroi aux mouvements de libération nationale d'une assistance destinée à leur permettre de participer à ces conférences;

c) L'encouragement à célébrer le plus largement possible des journées internationales contre l'apartheid et des campagnes internationales contre l'apartheid;

d) Des études d'experts sur l'apartheid.

30. Le Comité spécial prévoit de financer au moyen de ce crédit, l'organisation ou le parrainage des activités suivantes :

a) Conférence internationale sur les femmes et l'apartheid;

b) Exposition internationale d'art contre l'apartheid;

c) Conférence du British Anti-Apartheid Movement;

d) Conférence régionale en Asie;

e) Conférence régionale en Amérique latine;

f) Conférence internationale sur des sanctions contre l'apartheid dans les sports.

/...

31. Aux termes du paragraphe 5 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général, en consultation avec le Comité spécial, de prendre d'urgence les dispositions administratives nécessaires pour fournir des services au Comité, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 413 à 415 de son rapport.

32. Les demandes formulées dans le rapport ont trait plus précisément à la nécessité de renforcer le Centre et d'en améliorer les bureaux et autres installations ainsi que d'accorder un rang de priorité élevé dans les centres d'information, à la campagne contre l'apartheid, en désignant des fonctionnaires à cet effet.

33. Le Secrétaire général estime que le meilleur moyen de renforcer le Centre serait de créer deux postes permanents nouveaux, un poste G-5 au Service du Comité et de la recherche et un poste G-4 au Service de la diffusion d'informations, de l'assistance et de la promotion de l'action internationale. Le titulaire du premier poste serait chargé d'aider à organiser des missions, auditions, séminaires, conférences et autres réunions et à leur fournir des services, alors que le titulaire du deuxième poste fournirait des services de secrétariat au Centre, en particulier pour l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud qui est envisagée. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 86 300 dollars (69 700 dollars au chapitre 3 au titre des traitements et 16 600 dollars au chapitre 28D au titre des services communs).

34. En ce qui concerne la demande tendant à ce que l'on améliore les bureaux et autres installations, la question est à l'étude et le Secrétaire général espère qu'il sera bientôt en mesure d'y répondre de manière positive. Il tient à appeler l'attention sur le rapport qu'il a soumis à la présente session au sujet des locaux à usage de bureaux au Siège (A/C.5/36/63), rapport dans lequel il fait observer que la location de nouveaux locaux à usage de bureaux à New York n'a pas suivi le rythme de croissance des programmes et qu'il s'en est suivi un sérieux entassement non seulement dans le bâtiment du Secrétariat, mais aussi dans les locaux loués à l'extérieur. Le rapport indique également que les besoins prévisibles de l'Organisation des Nations Unies seront dans une large mesure couverts, au moins pendant plusieurs années, grâce à un nouveau bâtiment actuellement en construction, qui devrait commencer à être occupé au début de 1983.

35. S'agissant de la recommandation relative aux centres d'information, le Secrétaire général a l'intention de procéder de la manière indiquée.

#### Récapitulation

36. Le montant estimatif total des dépenses découlant des projets de résolution énumérés à la première page ci-dessus, le crédit demandé à ce titre pour la première moitié de l'exercice biennal dans le projet de budget-programme pour 1982-1983 et le crédit supplémentaire demandé peuvent être récapitulés comme suit :

/...

	<u>Total</u>	<u>Chapitre 3A.3</u>	<u>Chapitre 3D</u>	<u>Chapitre 27</u>	<u>Chapitre 28D</u>
	(En dollars des Etats-Unis)				
Paragraphe 3	220 000	220 000	-	-	-
Paragraphe 6	147 200	-	-	147 200	-
Paragraphe 7 a)	54 800	54 800	-	-	-
Paragraphe 7 b)	12 400	12 400	-	-	-
Paragraphe 13	75 800	75 800	-	-	-
Paragraphe 14	15 600	15 600	-	-	-
Paragraphe 15	7 700	7 700	-	-	-
Paragraphe 17	11 000	-	11 000	-	-
Paragraphe 18	23 400	23 400	-	-	-
Paragraphe 20	68 800	68 800	-	-	-
Paragraphe 21	17 400	17 400	-	-	-
Paragraphe 23	24 800	-	-	24 800	-
Paragraphe 25	9 200	-	-	9 200	-
Paragraphe 26	5 000	5 000	-	-	-
Paragraphe 28	255 700	255 700	-	-	-
Paragraphe 29	300 000	300 000	-	-	-
Paragraphe 32	86 300	-	69 700	-	16 600
	<hr/> 1 335 100	<hr/> 1 056 600	<hr/> 80 700	<hr/> 181 200	<hr/> 16 600
Crédit demandé pour 1982 dans le projet de budget- programme pour 1982-1983	501 500	454 300	-	47 200	-
Crédit supplémentaire demandé	833 600	602 300	80 700	134 000	16 600

37. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte les projets de résolution susmentionnés, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 833 600 dollars dont 602 300 dollars au chapitre 3A.3, 80 700 dollars au chapitre 3D, 134 000 dollars au chapitre 27 et 16 600 dollars au chapitre 28D. Il faudra également inscrire au chapitre 31 (Contributions du personnel) un crédit de 18 400 dollars (cf. par. 33), qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

-----